

ENTRE-NOUS.

THIAVILLE SUR MEURTHE

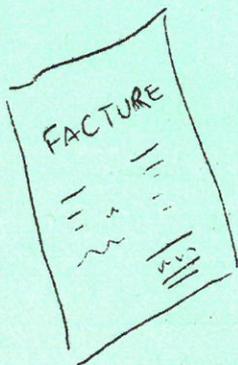
N° 21 — JUILLET 85 —

EN DIRECT DU CONSEIL

Réuni le 31 Mai 1985 (tous présents à l'exception de Mme Marie-Thérèse GEORGES excusée), le Conseil avait à traiter les points suivants:

.. Affouages: Les mesures arrêtées ont fait l'objet des deux derniers bulletins " ENTRE -NOUS SPECIAL AFFOUAGES ".

Au fil des années, on constate que de plus en plus d'habitants affouagistes règlent leur portion avec un retard de plus en plus grand ou font des difficultés pour payer, ce qui implique diverses interventions de la Perception et de la Municipalité. La solution radicale consisterait à ne livrer le bois qu'après paiement. Elle présente néanmoins l'inconvénient de retarder pour tout le monde les livraisons (à moins de fractionner celles-ci, ce qui alors fera augmenter le prix du camionnage, donc de l'affouage°. De plus, chaque année, des stères complets sont volés en forêt entre le moment où la réception a lieu et la fin des livraisons. Il convient donc de limiter le plus possible le temps du stockage en forêt. La livraison après paiement allongerait ce temps et favoriserait encore plus les vols.



.../...

Dans cette situation et afin que les très nombreux affouagistes qui paient normalement ne soient pas pénalisés par le fait de quelques autres, le Conseil décide que tout affouagiste qui n'a pas réglé, après avis reçu de la Perception, pour le 15 août, sa portion, sera radié des ayant-droits à affouage pour l'année suivante.

.. Voirie: Le Maire rappelle qu'en 1985, les travaux suivants seront réalisés:

- réfection de la partie haute du chemin du Petit Paris,
- réfection de la rue de la gare, de la Maison Ronde et du bas de la rue de la Libération, outre le bouchage des trous principaux ailleurs.

L'ensemble de ces travaux est de l'ordre de 125 000 F.

- Pour 1986, le Conseil décide la réfection du chemin du pont: 35 995 F, du Passage des Vaches (1ère partie) 21 120 F, du chemin de Grand Rupt (1ère partie): 22 178 F, soit un total de 79 293 F et sollicite les subventions prévues à cet effet.

.. Divers points sont ensuite examinés, tels le curage de la Meurthe, le Massif Vosgien, le C.E.S. de Raon, deux demandes de subvention, etc...

APPEL D'OFFRE

Le bureau constitué des Maires et Adjoints de Thiaville et Lachapelle, des représentants des deux Conseils Municipaux, assisté de Messieurs RIDOUX, Percepteur, et DRAPERI, Maître d'Oeuvre, a procédé le 6 Juin 1985 à 18 h 15 à l'ouverture des plis en Mairie de Thiaville/M.

Treize entreprises avaient répondu.

C'est l'Entreprise BARBE de Charmes (Vosges) qui a été déclarée adjudicataire.

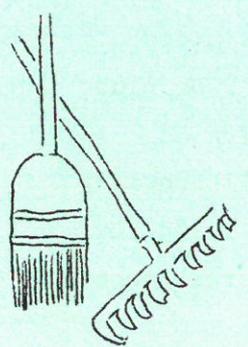
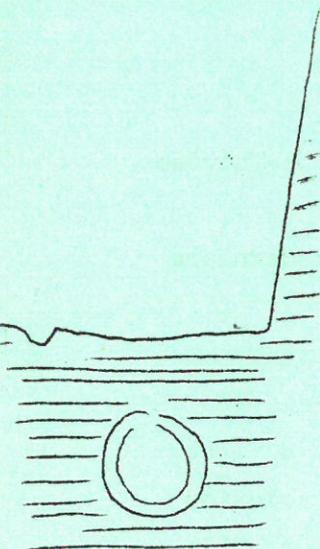
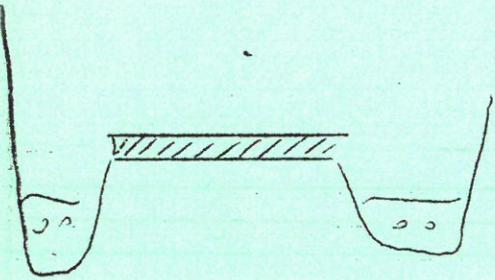
Les travaux pourraient commencer la deuxième quinzaine d'août.

T.U.C. et T.U.C. ...

Thierry Blondel et Jean-François Thiébaud, le premier de Bertrichamps, le second de Baccarat, sont entrés au service de la commune depuis le 3 juin au titre de T.U.C. (Travail d'Utilité Collective).

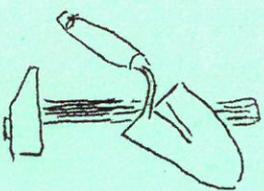
Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue et souhaitons que dans le cadre de leur travail (ce n'est pas ce qui manque!) vous leur réserviez le meilleur accueil.

.../...



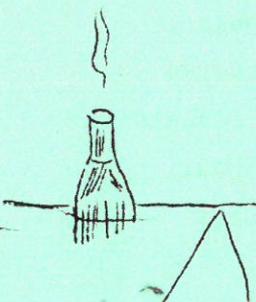
A noter qu'après consultation des Services de l'A.N.P.E., aucun jeune de Thiaville ne remplit les conditions requises pour ces emplois.

PERMIS DE CONSTRUIRE



Le 8 juin 1985, Mr. et Mme Michel NIX ont déposé une demande de permis de construire pour ériger une maison d'habitation rue des Vosges.

RAMONAGE



C'est un travail qu'il faut réaliser à la belle saison pendant la période où le chauffage n'est pas nécessaire. Afin de vous rendre service et obtenir qu'un ramoneur se déplace plus aisément, la Municipalité groupera, cette année encore, les demandes des particuliers.

Se faire inscrire dès à présent auprès de Mr. Neuhauser, garde-champêtre et au plus tard avant le 31 juillet 1985.

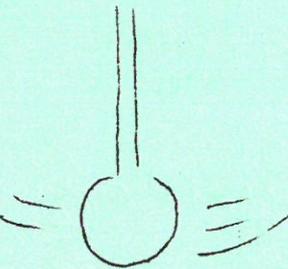
PROFANATION



Début juin, le tabernacle de l'église a été visité et la totalité des hosties consacrées qui se trouvaient dans le ciboire a disparu. Cet acte se passe de commentaires.

Là encore (comme pour les poteaux sabotés de la rue du Général Paradis), la Gendarmerie enquête.

VIGILANCE



Il nous est signalé de nombreux vols dans diverses localités du canton, en particulier dans les maisons vides. Horloges anciennes, armoires lorraines, etc... paraissent être les cibles privilégiées des voleurs. Soyons tous vigilants dès que nous constatons des anomalies, des comportements bizarres de personnes inconnues et n'hésitons pas à aviser la Gendarmerie, en précisant dans toute la mesure du possible le numéro minéralogique du véhicule ou à défaut, la marque, le type, la couleur, etc... Il est bien évident que l'anonymat le plus absolu est garanti par la Gendarmerie.

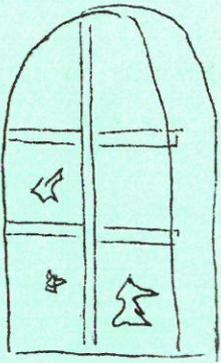
MAISONS FLEURIES

Le jury d'arrondissement passera à Thiaville le mardi 2 Juillet entre 11 h 30 et 13 H.

.../...

PARVIS DE L'EGLISE

Pour répondre à la demande formulée par Monsieur le Curé et éviter les risques d'accidents (eu égard à certains rodéos effectués en moto par exemple), la porte centrale de la grille sera désormais cadenassée en dehors des périodes d'office, l'accès se faisant par les deux portes latérales.

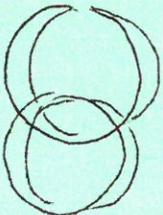


Malgré toutes les mises en garde déjà parues, certains parents ne surveillent pas ou pas suffisamment leurs enfants, et récemment encore, des vitraux ont été détériorés à la suite de jets de pierres. Certes, l'assurance des parents paiera. Mais voici quelques mois, des jets de cailloux pour lesquels les auteurs n'ont pas été identifiés avaient déjà percé vitraux et rosaces.

L'ensemble des réparations s'élève à 7 500 F environ.

LE BONHEUR GÉNÉREUX

Le 29 Juin 1985, lors du mariage de Bernard TERRIER avec Marie José DIVOUX, la quête faite en Mairie a produit la somme de 377,35 F.



Selon le vœu des jeunes époux, elle sera partagée par moitié entre les jeunes footballeurs de TOSSIAT (AIN) et ceux de Thiaville/Meurthe.

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux et les remercions pour leur don.

M . J .

Dépôt légal: 328/80

Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/M

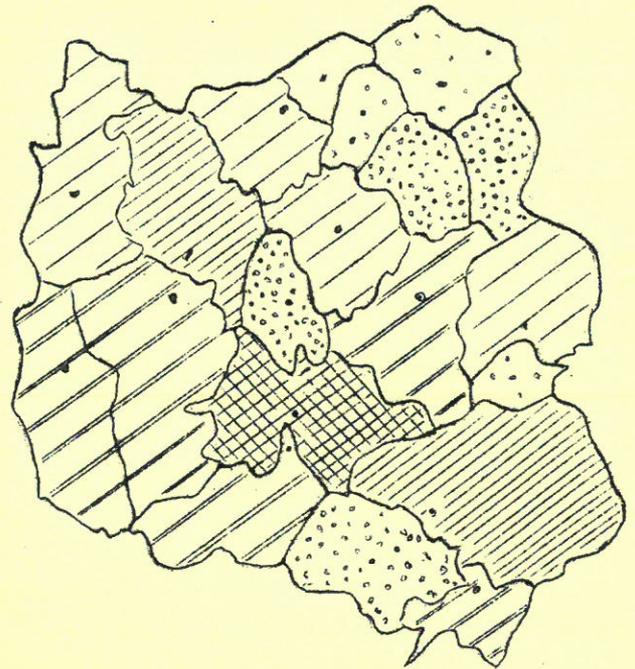
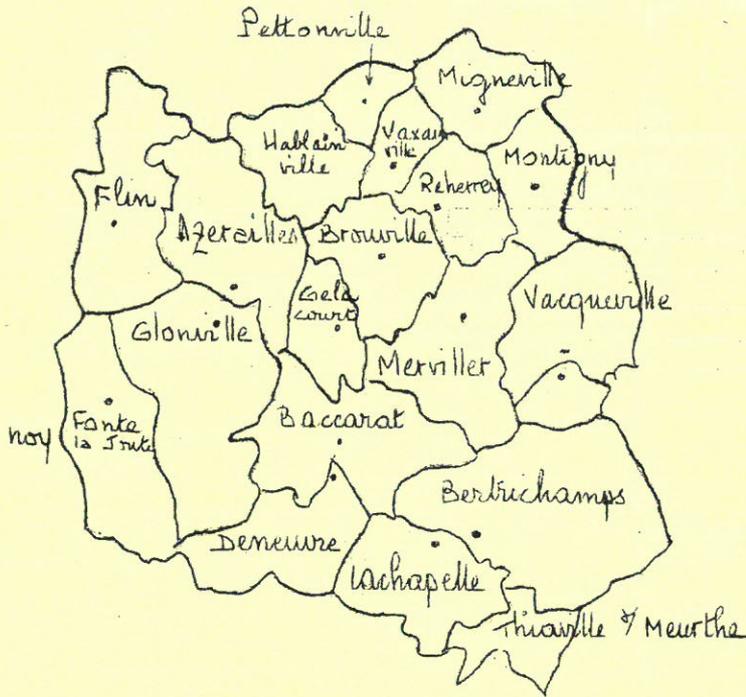
Directeur: JACQUEL M.

DERNIERE MINUTE

M. Le Percepteur sera en Mairie de Thiaville
le Mercredi 10 JUILLET de 10^h à 11^h
pour encaisser les affouages



LE CANTON

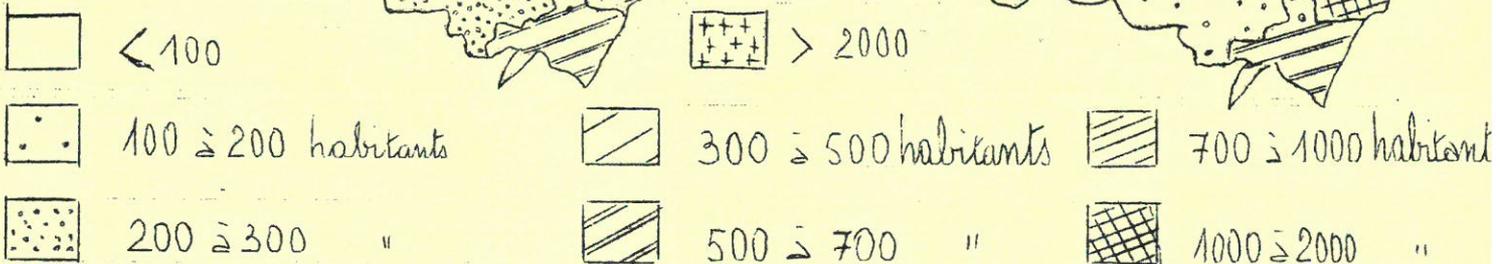
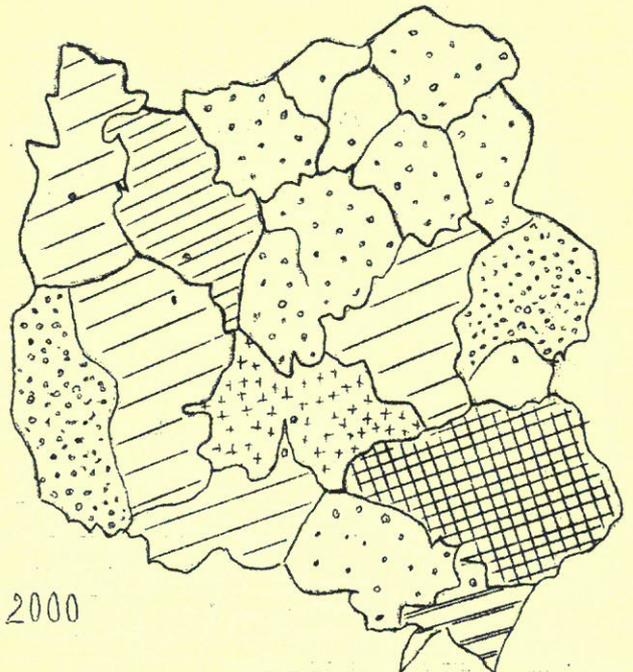
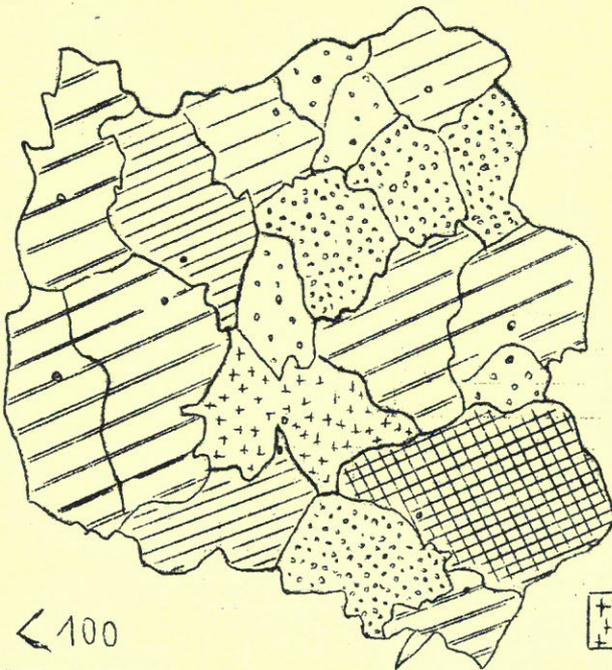


↑
Carte repère

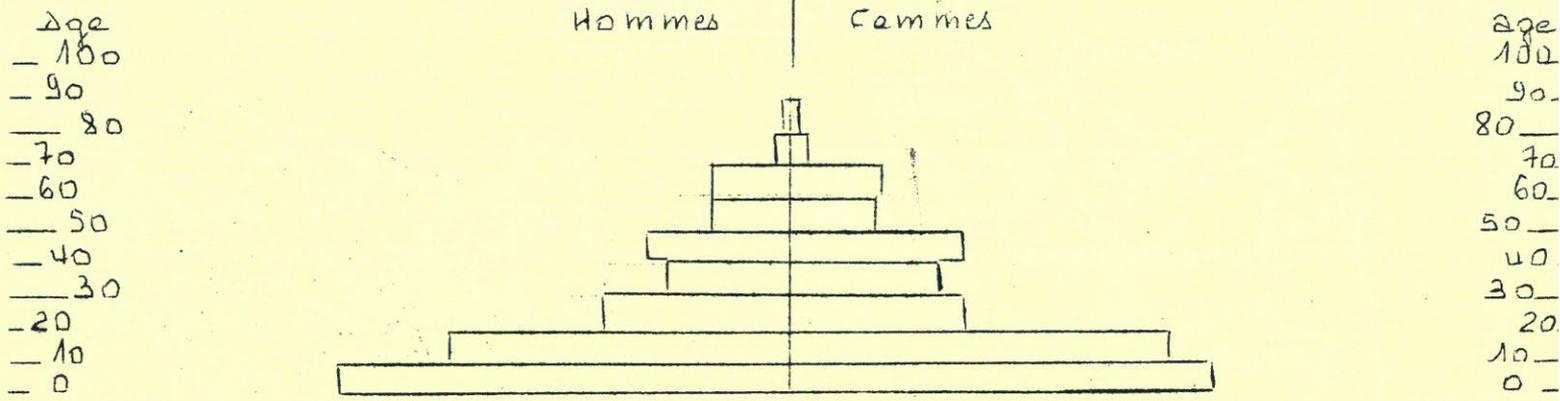
1806 ↑

← 1901 ↓

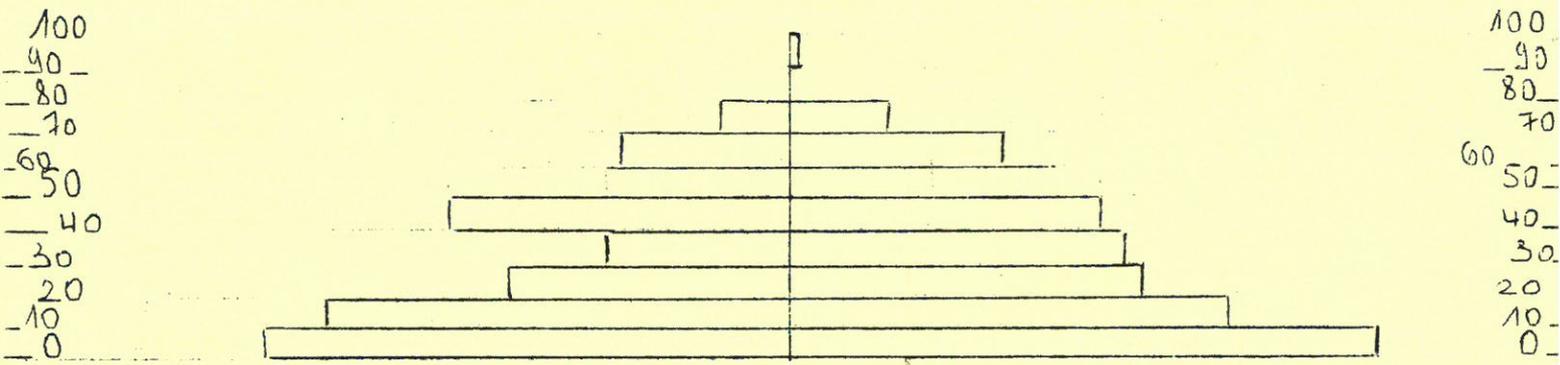
← 1982 ↓



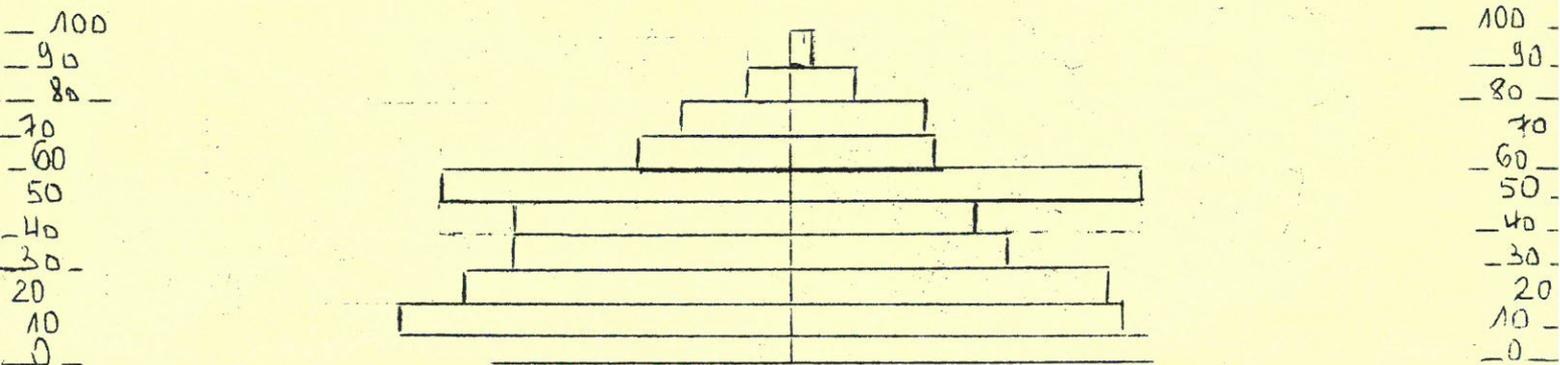
THIAVILLE en 1789 — 378 habitants



Un siècle plus tard — 1891 — 614 habitants



Deux siècles après — 1982 — 560 habitants



maisons et établissements fleuris

Le jury départemental chargé de sélectionner les réalisations fleuries, a effectué sa mission les 18 et 19 juillet. Il était présidé par M. Mersch, conseiller général et maire de Longuyon, accompagné de M. Dupont, président des fleuristes de Lorraine, et M. Valck, conservateur des jardins botaniques de Nancy.

Voici le palmarès 1985 :

COMMUNES

1re catégorie : population inférieure à 300 habitants

1. Gelaucourt ; 2. Ville-sur-Yron ; 3. Hammeville ; 4. Fremonville.

2e catégorie : population comprise entre 301 et 1.000 habitants

1. Petitmont ; 2. Colombey-Belles.

3e catégorie : population comprise entre 1.001 et 5.000 habitants

1. Lay-Saint-Christophe ; 2. Herserange.

4e catégorie : population comprise entre 5.001 et 15.000 habitants

1. Baccarat ; 2. Jarny ; 3. Liverdun.

5e catégorie : population comprise entre 15.001 et 30.000 habitants

1. Laxou ; 2. Lunéville ; 3. Toul.

6e catégorie : population comprise entre 30.001 et 60.000 habitants

1. Vandoeuvre.

7e catégorie : population supérieure à 60.001 habitants

1. Nancy avec les félicitations du jury.

PARTICULIERS

1re catégorie : maison avec jardin visible de la rue

1. M. Zinzus, résidence

Saint-Antoine à Custines ; 2. M. Devaux, 3, rue de Virton à Longuyon ; M. Segault, 21, rue du Bois-Latour à Damelevières ; 4. M. Breda-Doucine, 98, rue du Grand-Breuil à Jarny ; 5. M. Royer, 1, rue d'Alsace, lotissement La Nayette à Liverdun ; M. Georges Drappier, à Uruffe.

2e catégorie : décor floral sur la voie publique

1. ensemble Petitot-Pillot-

Bellony à Reméréville ; 2. Mme Capdevielle à Gelaucourt ; 3. M. Bugravot, 8, rue Saint-Arnou à Lay-Saint-Christophe ; M. Becquet, 60, rue Raymond-Poincaré à Longuyon ; M. Bietry, 1, rue Pierre-Pierron à Thiaville ; 6. M. Lanfrois à Gelaucourt.

3e catégorie : balcons ou terrasses sans jardin visibles de la rue

1. ensemble Breton-Barlot, 12 et 14, rue des Roses à Custines ; 2. M. Pierre, rue Principale à Gelaucourt ; 3. Mme Habrant, 1, place de l'Hôtel-de-Ville à Joeuf ; Mme Petitier, 10, rue de la Tour-Blanche à Lunéville.

4e catégorie : fenêtres ou murs

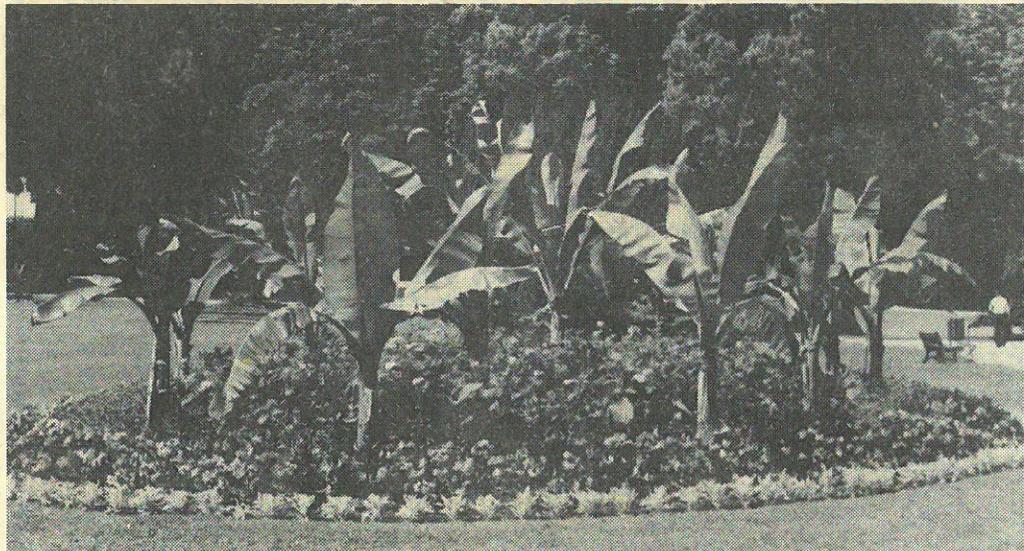
1. M. Clause, 48, rue Colonel-Moll à Laxou ; M. Jactat, 1, place de la Fontaine à Liverdun ; 3. M. Aubry, 7, rue des Hours à Lunéville ; 4. M. Nicoli, 23 bis, rue Jean-Moulin à Jarny.

5e catégorie : immeubles collectifs, édifices publics et usines

1. collège d'Einville-au-Jard, à Einville-au-Jard ; 2. résidence Les Marronniers à Longuyon ; 3. gendarmerie nationale de et à Champenoux.

6e catégorie : hôtels, restaurants, magasins

1. buffet de la Gare à Longuyon ; 2. Crédit agricole à Bayon.



Dites-le avec des fleurs, c'est bien mieux ainsi...